

| | | |
|---------------------|-------------------------------------|------------------|
| N° INSEE : 47246 | CNE DE ST HILAIRE DE LUSIGNAN | Exercice 2020 |
|---------------------|-------------------------------------|------------------|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2020

| | | | |
|---------------------------------|------------|----------------|----|
| Date de convocation : | 13/11/2020 | Procurations : | 2 |
| Nombre de membres en exercice : | 15 | Pour : | 14 |
| Nombre de membres présents : | 12 | Contre : | |
| Nombre de suffrages exprimés : | 14 | Abstentions : | |

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le dix-sept Novembre deux mille vingt à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIÉ, Maire.

PRÉSENTS : M. Pierre DELOUVRIÉ - Mme Nadine CÉOTTO - M. Philippe MAURIN - M. Armand SCHIRATTI - Mme Béatrice BETGE BREZETZ - Mme Fatima HOUDAIBI - M. Patrick SMITH - Mme Magali DARNIS - Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN - M. Éric SPERANDIO - SOLDANO - M. Jean-Max COURRIE - M. Gaëtan VAESTESAGER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Éric FELETTI - M. François RIGAUD - Mme Marlène

PROCURATIONS : M. Éric FELETTI a donné procuration à Pierre DELOUVRIÉ
M. François RIGAUD a donné procuration à Nadine CÉOTTO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Nadine CÉOTTO

ORDRE DU JOUR :
IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT
DES BIENS DE FAIBLE VALEUR

Monsieur le Maire rappelle que les biens ne figurant pas dans la nomenclature, ou ne pouvant pas y être assimilés, mais ayant un caractère de consistance et de durabilité suffisant peuvent être imputés en section d'investissement si leur valeur unitaire TTC est supérieure à 500 euros. Pour les biens d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros, ils doivent faire l'objet d'une délibération spécifique.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'imputer en section d'investissement, divers mobiliers et matériels dont la valeur unitaire d'acquisition est inférieure à 500 € mais dont la durée de vie sera de plusieurs années.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire en section d'investissement les mobiliers et matériels dont la valeur d'acquisition est inférieure à 500 €.

*Fait à St Hilaire de Lusignan,
Le 18 Novembre 2020*

Certifié conforme au registre,

*Le Maire,
Pierre DELOUVRIÉ*

